

La descente aux enfers de l'Union des Familles Laïques (UFAL)

Le 2 octobre 2012, après 5 ans de procédure, un arrêt de la Cour d'Appel de Grenoble condamne en procédure civile Bernard Denis, l'ancien trésorier national de l'UFAL et les présidents successifs depuis 5 ans de cette association, parce qu'ils l'ont soutenu sans vergogne dans ses procédés de gestion et d'administration des UFAL de la région Rhône-Alpes, procédés que la loi interdit pourtant formellement.

[UFAL38_arret_021012](#)

Rappelons que l'UFAL, qui ne peut pourtant aligner actuellement que 2.000 familles adhérentes tout au plus et dans moins de la moitié des départements, émerge au budget de l'UNAF (Union des Associations Familiales, organe qui gère des fonds publics), pour des milliers d'euros chaque année, budget alimenté par nos impôts !

Un peu d'histoire de l'UFAL

L'UFAL, petite association familiale de gauche, fut conquise entre 1998 et 2000 par un groupe politique de la gauche de la gauche, *Initiative Républicaine*, emmené par Bernard Teper, avec pour objectif de mener une action dynamique en faveur des familles défavorisées et pour promouvoir une laïcité intransigeante dans la société. Son heure de gloire fut son implication dans la lutte pour l'interdiction du voile islamique, et de tout autre signe religieux, à l'école, qui aboutit à la loi du 15 mars 2004.

A l'époque, la direction nationale eut l'intelligence d'utiliser le savoir-faire de nouvelles recrues comme Pierre Cassen, syndicaliste du Livre CGT et Jean-Claude Santana –

enseignant et syndicaliste au lycée La Martinière de Lyon, lequel mena, pour la première fois en France, une grève contre la présence d'élèves voilées. Pierre Cassen et Jean-Claude Santana animèrent chacun de leur côté une campagne nationale, organisant réunions publiques et manifestations. Cette action déterminante, qui détonnait par rapport à l'attitude de soumission envers l'offensive islamique de la part des organisations de gauche historiques (FCPE, Ligue de l'Enseignement...) amena en quelques années plus de 5000 familles à lui faire confiance.

Furent instituées dans beaucoup de départements des permanences sociales et de défense des consommateurs par des militants qui privilégiaient l'action de terrain. La dérive commença quand l'envie d'avoir une carrière politique pour certains les amenèrent à renier leur convictions laïques initiales. Ce fut, en lien avec des organisations musulmanes, la condamnation des caricatures de Mahomet de *Charlie Hebdo*, comparées aux caricatures antisémites des années 1930. Dans la foulée, on accepta, malgré mes protestations et celles de Pierre Cassen, de faire une réunion publique à Sens avec Dalil Boubakeur, recteur de la Mosquée de Paris, pour promouvoir l'Islam, afin d'obtenir les voix des islamogauchistes du Front de Gauche, lors des investitures par ce mouvement pour les élections européennes et régionales.



Hubert Sage, avant son exclusion de l'Ufal.

Son président de l'époque a soutenu la condamnation de Fanny Truchelut pour son acte courageux de résistance au port du voile islamique dans son gîte des Vosges, alors que cette dernière fut soutenue par 18 responsables départementaux et nationaux... qui reçurent chacun une lettre recommandée ! Le but de la manoeuvre était d'avoir un soutien politique des formations de gauche islamogauchistes lui permettant d'obtenir une investiture aux élections (mais qui n'est jamais venue) ; ce fut dans la même continuité, le soutien à l'autorisation du port du voile à l'Université et dans les lieux publics. Puis ce fut le refus de condamner la démarche exigeant la non présentation du rapport préparatoire de l'ONU dit de Durban2 en 2009 qui voulait instituer un délit universel de blasphème, suivant en cette matière Caroline Fourest, devenue l'égérie du président national de l'époque, laquelle en faisant meeting commun avec lui, prônait l'utilisation de baux emphytéotiques à bas coûts pour construire des lieux de culte !

De plus en plus contesté en interne, la direction de l'Ufal, où Monique Vézinet avait remplacé Bernard Teper à la présidence, lança dans ses revues une campagne de calomnie d'une rare violence contre les oppositionnels. Elle organisa

une grande épuration, visant à faire partir de l'UFAL les uns après les autres tous leurs opposants, en utilisant n'importe quel prétexte et n'importe quelle diffamation.

L'UFAL passa de 2007 à 2009 de 5000 à moins de 2000 familles adhérentes, avec le départ de presque tous les militants de terrain comme en Seine-et-Marne, Nord-Pas de Calais, Midi-Pyrénées, Normandie, Yvelines, PACA, Lyon Rhône Alpes, etc... Parfois les méthodes employées furent indignes : le Président national demanda par mail à une UFAL locale et départementale d'exclure un militant maghrébin, considéré comme suspect, de par son origine, et de mentir (!) pour aider un mouvement d'extrême droite ! Une autre fois, un administrateur, dont la famille juive fut déportée, qui refusait de défendre le mot d'ordre de régularisation de tous les sans-papiers, se vit accusé d'être dans la même ligne idéologique que ceux qui organisèrent la rafle du Vel d'Hiv. Continuant sur ce terrain dans des revues internes, le secrétaire de l'époque, sur plainte du militant, fut convoqué par le procureur en personne.

C'est dans cette période que se situèrent les faits qui motivèrent mon recours en justice qui aboutit à l'arrêt du 2 octobre 2012 par la Cour d'Appel de Grenoble condamnant les agissements de Bernard Denis en tant que secrétaire général de l'UFAL régionale Rhône-Alpes. Il avait été à l'origine de manipulations anti-statutaires destinées à écarter tous ceux qui voulaient faire cesser ses déclarations fantaisistes à l'UDAF du Rhône puis à celle de l'Isère, du nombre d'adhérents d'UFAL locales de la région (Lyon et Echirolles) ; ces déclarations fantaisistes permettaient de faire attribuer par les UDAF un maximum de subventions, illégitimes, qui servaient trop souvent à payer les nombreux frais de déplacement de certains, d'où les motivations principales de mon recours en justice (*cf documents à votre disposition*). Contre toute attente que la morale exigeait, les dirigeants de l'UFAL soutinrent Bernard Denis, en déclarant l'UFAL

« intervenant volontaire » en sa faveur dans la procédure du procès. En vain; ils sont sévèrement déboutés à l'issue de ce procès.

Passons, 5 ans de procédure pour faire triompher le Droit. Là encore des méthodes indignes furent employées contre moi et mes amis qui me soutenaient pour me faire abandonner les poursuites judiciaires. Dans ces procédures, un élément drôle est à connaître : les avocats de l'UFAL confondaient le Droit des sociétés commerciales avec celui des associations loi de 1901 ! C'est dire le choix des avocats pour défendre l'UFAL, considérée comme une vulgaire société commerciale par ses dirigeants !

La dérive des dirigeants

Il est évident quand une association perd ses objectifs pour lesquels elle a été construite au profit de buts financiers et politiques inavoués de certains de ses dirigeants, cela finit toujours par des désaccords entre les dirigeants qui veulent s'accaparer une part plus grande du gâteau aux dépens des autres. Ainsi, l'enjeu actuel est l'attribution de certains avantages procurés à des adhérents par une mutuelle avec laquelle un contrat de groupe avait été passé en Rhône-Alpes. C'est ce qui vient de se passer entre Bernard Denis et les dirigeants de l'UFAL nationale, maintenant présidée par Michel Canet. Bernard Denis vient d'être exclu de l'UFAL (illégalement d'ailleurs, les dirigeants de l'UFAL continuant à confondre le droit des associations loi 1901 avec celui des sociétés commerciales). Et pour conserver ses avantages et privilèges dans la gestion de la mutuelle, il essaie désormais de se vendre à la grande association laïque de la gauche française (le CNAFAL, plus de 23 000 adhérents), en menaçant les adhérents de l'UFAL de Rhône-Alpes de leur faire perdre le contrat de groupe de leur mutuelle avec qui il avait passé contrat au nom de l'UFAL, si ceux-ci ne le suivent pas dans sa démarche ! Mais il paraît douteux que les dirigeants du CNAFAL connaissant la réputation de Bernard Denis et de ses

acolytes, mais aussi celle de certains dirigeants nationaux de l'UFAL, l'accepte avec le maintien de ses droits féodaux sur les adhérents !

Les objectifs initiaux de l'UFAL sont désormais bien loin, et continuent à partir en quenouille

Enfin, les positions sur la laïcité prennent une tournure schizophrénique de la part des dirigeants de l'UFAL. C'est un membre du Bureau National, Charles Arambourou qui défend les thèses trotskystes de la « Libre Pensée » sur le fait que la laïcité n'est pas une valeur (donc pas de morale laïque universelle prônant la liberté absolue individuelle de conscience) au contraire des organisations-leader en la matière philosophique sur ce concept comme le GODF et le Comité Laïcité République (CLR). Notons que cette position trotskyste limitant la laïcité à la seule séparation des Eglises et de l'Etat peut conduire à toutes les dérives idéologiques en faveur d'états totalitaires ou à une situation comparable à celle des USA dans laquelle les organisations religieuses ont tout pouvoir et qui ne garantit pas la liberté absolue individuelle de conscience.

Dans le même temps, une grande réunion publique de débats sur la laïcité est organisée le mois dernier par l'UFAL à Auxerre avec des représentants des grandes religions qui sévissent en France, en oubliant d'inviter les représentants des mouvements spécifiquement laïques, reprenant de ce fait la thèse de ceux qui veulent enterrer la laïcité émancipatrice, thèse à la mode de la « liberté des religions » (en leur reconnaissant de fait des privilèges et une autorité sur leur fidèles) au dépens du concept de la liberté absolue individuelle de conscience.

Ce sont aussi des positions livresques sans réalité sur le terrain au sujet du logement, de l'écologie, qui n'arrivent pas à se distinguer des positions gouvernementales et qui nous sont servis par communiqués et rapports d'orientation, sans effet donc sur le terrain.

Quant à l'action en faveur de la protection sociale, action qui faisait suite à des propositions originales percutantes dans le passé et toujours d'actualité, elles se résument désormais à une litanie de revendications qui sont seulement une pale copie des positions de la CGT.

Enfin, pour couronner le tout, devant la chute vertigineuse des adhésions (moins de 2000 adhérents désormais) après les purges successives et départs volontaires, c'est l'offre publique de 2 livres dit « militants » (en fait ceux surtout qui ont été commandés à un éditeur membre de l'UFAL dans un élan mégalomane et qu'on arrive pas à vendre), à toute personne qui paierait ses cotisations avant la fin de l'année. Désormais, à l'UFAL, c'est l'heure des soldes, deux livres gratuits pour une adhésion !

La descente aux enfers se précipite donc

Il est de notre devoir de citoyens désormais d'informer adhérents, sympathisants, associations amies, collectivités locales, ministères, l'UNAF et autres associations familiales de ces dérives qui ne méritent plus ni agréments ni subventions publiques.

Il est aussi du devoir de l'UNAF d'engager des recours pour récupérer les subventions versées indues, après que des enquêtes les aient établies.

Hubert SAGE

reconnu comme président d'UFAL locale et de l'Isère par décision de justice le 2 octobre 2012